

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 18 décembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Philippe GALL, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 0

Procurations : 0

Votants : 11

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20201218-05 : Décision modificative n°2

Madame le Maire présente au Conseil municipal la décision modificative ci-dessous, ayant vocation :

- à corriger les crédits affectés au remboursement du capital des emprunts,
- à modifier les crédits relatifs à l'amortissement des subventions liées aux réseaux humides (en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement),
- à prendre en compte la cession d'un terrain communal.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la présente décision modificative.

Ajustements amortissements, emprunts et cession	Montant
---	---------

Section investissement		
Dépenses	13911-040 – État et établissements nationaux	- 10,00 €
	13912-040 – Régions	+ 1,00 €
	13913-040 – Départements	+ 1493,00 €
	139151-040 – GFP de rattachement	- 26,00 €
	202 – Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	- 1 458,00 €
	1641 – Emprunts en euros	+ 0,01 €
	2111 – Terrains nus	- 0,01 €
Recettes	13251 – GFP de rattachement	- 5 000,00 €
	2115-040 – Terrains bâtis	+ 5 000,00 €

Section fonctionnement		
Dépenses	6226 – Honoraires	- 3 000,00 €
	6257 – Réceptions	- 1 000,00 €
	62875 – Aux communes membres du GFP	- 1 000,00 €
	675-042 – Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 5 000,00 €
Recettes	73111 – Taxes foncières et d'habitation	- 1 458,00 €
	777-042 – Quote-part des subv. d'inv. transf. cpte de résul.	+ 1 458,00 €

Total général des dépenses 0,00 €
Total général des recettes 0,00 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
approuve la présente décision modificative,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès de la Trésorerie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE